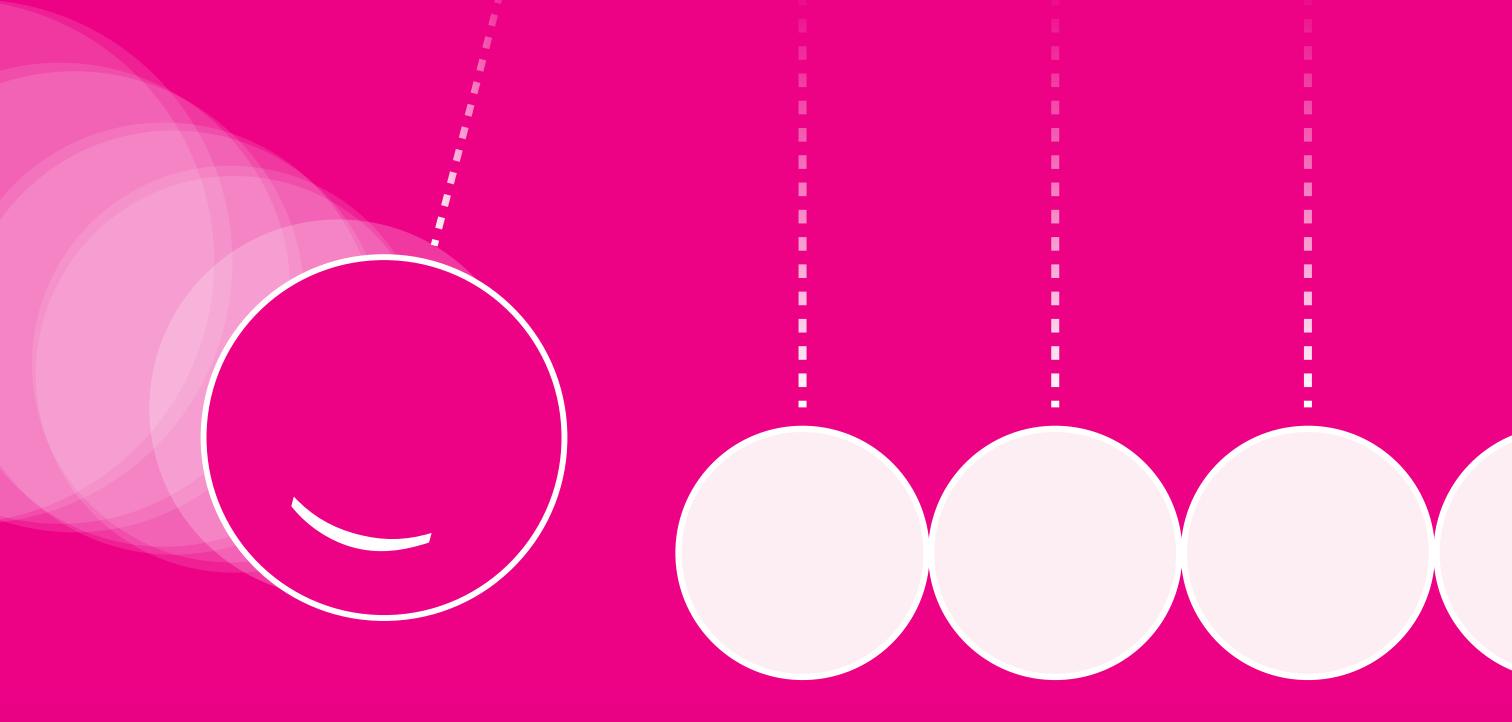


## Médiation familiale

Vous vivez des difficultés de communication, une rupture conjugale, parentale ou familiale, le service de médiation familiale peut vous aider

sur initiative individuelle, sur orientation du juge, sur demande de la CAF, sur conseil de tout professionnel.



## **NOS DOMAINES D'EXPERTISE**

séparations conjugales,
conflits familiaux,
perte d'autonomie, maladie grave, vieillissement,
médiation internationale,
médiation carcérale

03 21 71 21 55
AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

auprès d'un Médiateur familial diplômé d'État

www.udaf62.fr mediationfamiliale@wanadoo.fr